**Synthèse générale des visites écoles 2021-2022**

**Présentation du département** :
595 écoles du 1er degré
539 publiques
56 privées dont 42 sous contrat et 14 sans contrat.

11,4,% des élèves du Gard sont scolarisés dans des établissements privés (Source Service des Enseignements privés Rectorat de Montpellier 2019).

**Nationalement**
50 492 écoles
dont 44 902 publiques
5590 privées soit 11,07%

**Les DDEN du Gard** :
27 DDEN (dernier renouvellement quadriennal) sont présents dans 104 Conseils d'école, de façon permanente ou "perlée" car certains se répartissent sur plusieurs écoles (dans une circonscription le même DDEN assure le suivi de 15 écoles, la moyenne étant de 4 écoles par DDEN).

Sur une circonscription (Le Grau du Roi Petite Camargue) 23 % des écoles ont pu être visitées et celle ci a fait l'objet d'une synthèse particulière, comme celles de **Bagnols sur Cèze, Le Vigan et Remoulins**. Dans les autres circonscriptions les nombres d'écoles visitées n'ont pu faire l'objet de synthèses particulières (Nîmes 3 Marguerites, Nîmes 4 et Nîmes 5). Les circonscriptions de Alès 1, Alès 2, Manduel, Nîmes 5 sont soit sans DDEN ou les DDEN n'ont pu visiter les écoles (COVID).

L'ensemble des écoles visitées représente 25% des écoles du département.

Les visites portaient sur :
- Prérogatives de l'État
- Sécurité
- Médecine scolaire
- Vie scolaire- Climat scolaire
- Prérogatives de la Commune
- Matériel éducatif
- Transport scolaires
- Ressources financières
- Restauration scolaire
- Accueil péri scolaire.

**1 - Prérogatives de l'État :**
- **Une première partie des questionnaires portait sur les effectifs**. Ils sont conformes à la politique définie au niveau départemental et tels qu'ils sont travaillés et publiés en CDEN.

**- Présence des EVS (Assistant de direction d'école).** Rappel, les Assistants de Direction d'École sont des "contrats aidés" qui notamment ont été recrutés **pour alléger les tâches administratives des directeurs**. Le recours à l'informatique y contribue.
Sur les écoles visitées peu d' EVS. Parfois, dans certaines d'entre elles il existe un personnel intervenant quelques jours répartis dans la semaine, le mois ou l'année.

Presque toutes les écoles visitées bénéficiaient d'une décharge partielle de direction, les DDEN étant peu présents dans les petites écoles rurales.

**- Les remplacements** : dans la totalité des écoles visitées, le questionnaire fermé ne permettait que les réponses "satisfaisant" et "insuffisant". La réponse "insuffisant" traduit un jugement unanime sur les difficultés rencontrées à ce niveau et sans aucun doute alourdies par la présence du Covid 19. **Les DDEN ont noté ici le ressenti**, sur ce sujet, tant des Conseils d'écoles que lors des échanges avec leurs différentes composantes. Une seule école, sur la centaine visitée, a répondu "satisfaisant" à cet item.

**- La sécurité :**
Les DDEN se sont attachés à la présence des livrets obligatoires. Le registre de sécurité est présent et à jour dans toutes les écoles, sauf là où la direction d'école étant nouvelle, la directrice ou le directeur a tenu à tous les remettre à jour, pour mieux "s'approprier son établissement". Les autres (DUER,, et autres) sont à jour . Les outils numériques qui sont offerts à ce titre aux écoles semblent nombreux mais en décalage avec le temps laissé aux directrices et directeurs, chargés de classe.

Une remarque revient de façon assez prégnante relative aux systèmes d'alarme ou dans bien des écoles l'alarme incendie (**on sort !**) n'est pas bien différenciée avec celle de l'alarme Risque Majeur (**on se confine**). Les cornes de brume, système majoritairement retenu pour matérialiser l'alarme PPMS, semblent inappropriées avec l'importance que cette alarme devrait revêtir.

Les exercices incendie et ceux de Risques Majeurs (PPMS) sont menés scrupuleusement dans toutes les écoles, dès le 1er trimestre. Les DDEN notent dans les écoles visitées, l'excellence de ces exercices préventifs.

En résumé, il est à noter que bien souvent il y a un décalage entre cette préoccupation de sécurité dans les écoles et l'adaptation matérielle parfois mal réalisée. (système d'alarme défectueux, ou alarme réduite à une corne de brume bien souvent). Tout est visiblement conséquent entre l'école et la taille de la commune. Plusieurs fois, mention a été faite quant à la difficulté "d'occulter" les salles de classes qui sont visibles de l'extérieur (cour d'école ou couloirs). Les DDEN ont pu recueillir des demandes bien souvent, comme celles de rideaux "occultant", ou de vitres façon "médicale".

**Médecine scolaire : L**es visites au niveau maternelle sont intégralement faites, celles des élèves niveau CE2 sont en cours ou en tout cas pas faites. Beaucoup d'écoles ne disposent pas à cet effet d'une salle spécialement identifiée comme "infirmerie" et suivant l''année de construction de l'école, elle se réduit parfois à un lieu partagé soit avec la restauration, soit à un coin du préau.

**Soutien et Prévention : API, PPS, PAP** sont mis en place dans les établissements et leurs suivis assurés scrupuleusement. Leurs nombres varient d'une école à l'autre, suivant leurs tailles. Ce nombre va de "pas d'élèves" (une seule école) sur ces dispositifs à 40 pour une autre.

**AESH** : Dans une majorité d'écoles il y a présence d' AESH en appui aux élèves dans le cadre de l'école inclusive. Très peu d'écoles ont indiqué "zéro" au nombre d' AESH dans l'école. Le nombre le plus indiqué étant de 3.

**Vie scolaire :** Peu d' écoles visitées ont pu mettre au point, cette année, des classes transplantées ( année un peu particulière et difficultés liées aux protocoles sanitaires et difficultés liées au Covid 19). Le financement repose très majoritairement sur les communes, bien souvent avec l'aide des APE et pour une partie complémentaire ou résiduelle, sur les familles. Les communes interviennent de manières différentes, soit par une prise en charge totale, soit par la prise en charge de l'hébergement, soit par celui du transport, soit en allouant en plus de la dotation annuelle élève, une subvention pour les classes transplantées. Chaque commune à sa façon de faire et chaque école exprime ou exerce une autonomie de "faire". Hormis cette année particulière, la quasi totalité des écoles vivent ces temps forts d'une scolarité. Nous pouvons affirmer que chaque élève, ou presque, a vécu au moins une fois dans sa scolarité primaire l'expérience de vie collective que sont les classes transplantées.

**Coopérative scolaire** : La majorité des écoles ont des coopératives mais peu sont affiliées à l'OCCE (1/3 des écoles visitées). Les autres sont gérées par des Associations de parents d'élèves ou associations constituées de personnel des écoles et parents d'élèves. Les difficultés liées aux Covid, à l'application des différents protocoles, ont conduit les écoles à annuler ou ne pas organiser fêtes d'écoles, kermesses et lotos, privant ces dernières de ressources leur permettant, chaque année, de mettre des projets en place. Pour autant les équipes enseignantes ont maintenu nombre de ces manifestations, mais sans les ouvrir "publiquement". Les communications, quant à ces coopératives, en direction des membres des conseils d'école sont détaillées (Budgets, recettes, dépenses, projets) et viennent clore chaque conseil d'école. Ces projets permettent une insertion des écoles dans le tissu social et commercial de proximité et donne un rayonnement notable et apprécié des équipes éducatives.
Pour autant, lots, kermesses, vide-greniers où beaucoup de ce type de manifestations organisées par les écoles ne sont pas toujours en règle avec la législation. Ainsi quelques écoles délivrent-elles des attestations fiscales quant aux dons reçus sans y être "habilitées", telle école s'est retrouvée en litige avec la SACEM quant à l'utilisation de musique protégée par les droits d'auteur. Ces faits rapprochés au constat que peu d'écoles sont affiliées à l'OCCE, peuvent expliquer une méconnaissance des règles qui régissent l'école et l'argent.

**Association de parents d'Élèves** : présentes dans toutes les écoles mais peu sont affiliées à une Fédération nationale. Quelques écoles sont sans APE et les parents d'élèves élus semblent l'être par démarche personnelle. Ces élus ne sont pas dotés de personnalité juridique . Les autres sont constituées en associations locales, régies Loi 1901.
Les DDEN ont pu ainsi remarquer des interventions de parents membres de Conseils, détachés de toutes informations "sereines" ou "rationnelles". Les DDEN ont pu noter que ces cas de figures étaient parfois porteurs de risques de conflits et/ou d'intrusions dans la zone de compétence pédagogique des enseignants. Même si cela reste anecdotique, dans quelques écoles les parents se sont proposés pour accueillir durant toute une journée, les élèves, lors de non remplacements des enseignants titulaires.

**Climat scolaire :** Les DDEN ont demandé aux écoles d'évaluer le climat scolaire sur une échelle de 1 (Bon) à 5 (dégradé)
Une majorité (60 %) a répondu 1, les autres situant le climat de l'école soit à 2 ou 4.
Les difficultés étaient à différencier entre "intérieur" et "extérieur" de l'établissement. Une seule les situent à l'extérieur de l'école comme à l'intérieur. Les autres écoles ne font pas état de climat de violence à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.

Circonscription Bagnols sur Cèze **:** Une petite majorité a répondu 1, les autres situant le climat de l'école soit à 2 ou 4. Aucune école ne qualifie le climat de son établissement comme dégradé.
Les difficultés étaient à différencier entre "intérieur" et "extérieur" de l'établissement. Toutes les situent à l'extérieur de l'école et donc dans un moment qui se situe immédiatement dans le temps d'entrée ou de sortie des classes. 2 écoles ont fait état de climat de violence à l'intérieur de l'école.

Circonscription Camargue Grau du Roi :
Les DDEN ont demandé aux écoles d'évaluer le climat scolaire sur une échelle de 1 (Bon) à 5 (dégradé)
Une majorité (60 %) a répondu 1 (bon) dans une circonscription, d'autres écoles visitées ont répondu par des appréciations très différentes. Les autres situant le climat de l'école entre 2 et 4. Aucune école, dans celles visitées, ne relève un climat comme "dégradé" (5 dans l'échelle du questionnaire).
Les difficultés étaient à différencier entre "intérieur" et "extérieur" de l'établissement.

Circonscription Le Vigan St Hyppolite du Fort **:** La majorité des écoles visitées a répondu 1, une seule école situant le climat de l'école à 2 . Aucune école ne qualifie le climat de son établissement comme dégradé.
Les difficultés étaient à différencier entre "intérieur" et "extérieur" de l'établissement. Deux écoles les situent à l'extérieur de l'école et donc dans un moment qui se situe immédiatement dans le temps d'entrée ou de sortie des classes. Aucune écoles ne fait état de climat de violence à l'intérieur de l'école.

Circonscription de Remoulins **:** La majorité des écoles visitées a répondu 1, les autres écoles (1/3) situant le climat de l'école à 2 . Aucune école ne qualifie le climat de son établissement comme dégradé.
Les difficultés étaient à différencier entre "intérieur" et "extérieur" de l'établissement. Toutes les situent à l'intérieur de l'école. Mais ces difficultés, dans une école,sont liées à l'attitude des parents et à la mauvaise application ou au mauvais respect des protocoles sanitaires, pouvant créer des moments de tension entre équipe pédagogiques et ces parents.

**Harcèlement** : Dans une circonscription il n'est mentionné de cas que dans une seule école, pour une autre dans toutes les écoles visitées, dans une troisième aucun cas n'a été mentionné dans toutes les écoles visitées et enfin dans une dernière aucun cas n'est mentionné dans les écoles visitées. Dans une école où le cas s'est posé de façon conflictuelle avec un dépôt de plainte d'une famille contre le présumé responsable de faits de harcèlement, le DDEN a été interrogé sur le déroulé, les suites possibles, relevant ainsi la non ou imparfaite appropriation par les personnels enseignants des différents documents, conseils, procédures relatifs à ce "souci" qui, quand il se manifeste, peut influer sur l'école comme son environnement.

**Mixité sociale :** Le questionnaire demandait aux directions d'école leur appréciation et ressenti par un questionnaire fermé de 1 (bonne) à 5 (dégradée).

Circonscription Camargue Grau du Roi : Toutes les réponses se répartissent de 1 à 4 avec les mêmes nombres pour le ressenti "bon" (1) que (2), (3) et (4).

Circonscription de Bagnols sur Cèze : La quasi totalité des écoles a répondu 4 à cette question fermée. Une école a évalué à 1 (bonne) la perception de la mixité sociale de l'établissement.

Circonscription Le Vigan Saint Hyppolite du Fort : La totalité des écoles a répondu 1 à cette question fermée.

Circonscription de Remoulins : La quasi totalité des écoles a répondu 1 à cette question fermée.

**2- Prérogatives de la Commune**

**Les bâtiments scolaires :** En règle générale aucune des écoles ne fait de mention forte quant à l'aménagement, le remplacement et l'entretien des locaux scolaires ou des mobiliers. Une majorité de DDEN a relevé que les directions d'écoles trouvaient l'état des bâtiments satisfaisant ou à améliorer. Les améliorations portant très souvent sur des améliorations phoniques, sans qu'il soit fait état de soucis de chauffage par exemple. Aucune école ne mentionnant cette difficulté. Les travaux, dès lors qu'ils sont demandés, sont engagés dans toutes les écoles avec plus ou moins de rapidité, (ressenti des équipes éducatives) mais toujours réalisés. La plupart des écoles visitées ont une relation directe avec le responsable des services de la commune qui a en charge le suivi et l'entretien du patrimoine scolaire. Les responsables de services techniques accompagnent la plupart du temps le maire ou le conseiller municipal chargé du patrimoine communal. La partie portant sur les "travaux" constitue un des moments, important, des Conseils d'école.

Toutes les écoles jugent l'état des bâtiments comme "satisfaisant", quelques écoles comme "à améliorer". Quand des avis ont été moins "positifs", ils portent sur les conditions "phoniques" des restaurants scolaires, les aménagements de cours d'école, ou l'absence d'ombre dans ces dernières.

Une partie était réservée au l'entretien des locaux scolaires et à l'entretien et hygiène des sanitaires. De façon unanime ils sont qualifiés de "satisfaisants". Pour les sanitaires, les règles rigoureuses comme les protocoles mis en place suite au Covid, ont pu faire constater, tant aux équipes des écoles, qu'aux DDEN que les conditions d'offre et l'entretien étaient sans commune mesure avec ce qui avait été connu dans les années 2000 (enquête nationale réalisée par l'Observatoire National de la Sécurité 2007) .

**Aménagements intérieurs :** Jugés souvent acceptables, une minorité d'écoles a mentionné ces aménagements comme "vétustes ou à améliorer". Dans une circonscription ils sont jugés acceptables (90% des écoles visitées). Pour une autre une petite majorité les a jugés plutôt "vétustes ou à améliorer", dans une autre "satisfaisants" pour toutes les écoles visitées et enfin dans une dernière souvent "acceptables", une seule école a mentionné ces aménagements comme " à améliorer".

**Cours d'écoles : U**ne seule école a mentionné ces aménagements comme dangereux (présence d'une tourniquet notamment toujours présent malgré les demandes de démontage réitérées par la direction d'école.**Les** DDEN ont recueilli des sentiments de justesse quant à la taille des cours d'écoles et peu de remarques quant à leur équipement. Une majorité d'écoles ne connaissant pas les normes de surface des cours, nous les avons rappelées. (la **cour** de récréation doit avoir une taille minimale de 400 m² en maternelle pour la première classe, de 200 m² en **école** élémentaire pour une classe et de 100 m² par classe supplémentaire). Mais nous avons rappelé que ces normes étaient des

"observations et prescriptions" et non des obligations. Certaines écoles partagent cet espace avec une école voisine proche et quelques difficultés ont pu survenir ça et là. Quand des soucis de surveillance se font jour, équipe comme IEN n'hésitent pas à différencier les "récréations" renouant avec les "récréations des petits" et les "récréations des grands".
Une seule école mentionne l'état de la cour comme "à revoir".

**Équipement informatique** : Aucune école n'est sans équipement. L'équipement va du plus rudimentaire aux TBI dans toutes les écoles d'une commune. L'entretien est bien souvent assuré par les services informatiques des communes. La taille des écoles, la taille des communes vont faire la différence entre le volume des équipements informatiques. Si les efforts d'une commune à l'autre ne sont pas semblables, ils sont soutenus et programmés dans le temps.
Pour autant il ressort que les enseignants, usagers, présentent ces équipements comme "anciens" dans une majorité d'écoles. L'histoire de la provenance de ces matériels se conjugue aussi bien avec "débrouille", "dotation de la commune", "dotation nationale" (plan de relance numérique dans les écoles élémentaires).

Les DDEN ont pu constater que les écoles étaient restées assez "éloignées" de cette opération "plan de relance numérique dans les écoles élémentaires", voire parfois en ignoraient l'existence.

**Restauration scolaire** : Peu de commentaires à ce niveau, d'un moment pris majoritairement, sinon totalement en charge par les communes. Une seule école mentionne ce moment comme "terrible", relation au bruit et la mauvaise insonorisation de la salle de restauration. Les écoles ont mentionné aux DDEN la petitesse des restaurants scolaires et de la difficulté de mettre en place les attitudes les plus adaptées suite aux protocoles sanitaires récents. Un DDEN a pu constater dans une école l'implantation du vestiaire des personnels de restauration à même la salle de restauration des élèves. Une seule école visitée fait état de menus particuliers pour des enfants à besoins "thérapeutiques".

**Dotation des communes :** Elles se situent entre 25 € et 75 € par élève suivant les communes. Plusieurs cas de figure : transports par bus de la commune à la demande, ou limités à deux voyages par an et par classe, ou pris en charge , aides aux classes transplantées en année 'normale", financements des projets divers présentés par les écoles, viennent s'ajouter aux dotations. Les communes dotées d'une Caisse des Écoles rajoutent un plus aux budgets des écoles. Mais peu de directions d'école mentionnent l'existence et les interventions d'une Caisse des Écoles (Les **caisses des écoles**, instituées par la loi du 10 avril 1867, ont été rendues obligatoires dans chaque commune par la loi du 28 mars 1882. Elles ont le statut d'établissement public communal et sont à ce titre soumises au contrôle budgétaire).
Les DDEN ont pu constater, dans les écoles visitées, que les communes entretiennent, aident, participent dans le cadre des moyens qui sont les leurs à l'accueil et aux moyens de fonctionnement, des enfants qui sont confiés à l'École Publique.

**Accueil-Garderie** : ils sont assurés, matin et soir dans quasiment toutes les écoles.

**En conclusion** : Les écoles maternelles jugent majoritairement que la présence des ATSEM est convenable et leurs remplacements a été bien assuré malgré la période du Covid.

Une école fait état de difficultés quant à la dangerosité de la sortie d'école, extérieur et sur voirie, l'absence de barrières ou autre matérialisation qui de fait, contrarie la mise en place du Plan Vigipirate.

L'ensemble des écoles travaillent avec les services de leurs communes et jugent que celles-ci assurent leurs obligations.